

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 novembre 2008 à 18h00

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 27

Absent : 0

Procurations : 2

Date de convocation : 13 novembre 2008

Date d'affichage : 13 novembre 2008

L'an deux mil huit, le 20 novembre à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suivant courrier du 1^{er} octobre 2008, notre collègue Auguste Souque élu sur la liste « un projet pour Grabels » l'a informé de sa démission du conseil municipal, et ce, pour raisons personnelles qui l'amènent à quitter notre commune.

Dans le même temps et pour les mêmes raisons, la suivante sur la liste, Madame Martine Ricard lui faisait part également de sa démission.

Mr Eric Fabbrizio, venant immédiatement après sur la liste, a été informé de cette situation et par lettre du 28 octobre 2008, il confirmait son accord pour siéger au sein de l'assemblée communale.

Conformément à l'art. L.270 du code électoral, Monsieur le Maire déclare Monsieur Eric Fabbrizio installé dans ses fonctions de conseiller municipal et l'invite à siéger au sein du Conseil Municipal.

Naturellement le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Appel nominatif des conseillers

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Pascal HEYMES, Nicole SORRIAUX, Jean-Louis PAGES, Christine GALANT, Bruno FLACHER, Nancy CHAMUSSY, Richard CAMPOS, Marie-Annick ALEXANDRE, Jacqueline MARTICHON, Thérèse LAIGNELET, Jean-Pierre OLIVARES, , Sylvain NICOLE, Pascale MIDOL, Jean-Pierre DIVET, Dominique DANCE, Claire JABADO, Patricia BERNARD, Thierry AUFRANC, Claire GONDRAN, Clément VERNEDAL, Eric FABBRIZIO, Jean-Paul COURT, Monique LANOT, Nicole ANSIDEI, Marie-Thérèse AVELAN, Vincent CERCLET.

Procurations :

Christophe CORP à Jacqueline MARTICHON

Alfred GRISOT D'ALLANCE à Marie-Thérèse AVELAN

Monsieur le Maire prend la parole afin de rendre hommage, au nom du Conseil Municipal, à Monsieur Joseph Claustre, qui nous a récemment quittés. « Pour les personnes qui ne le connaissaient pas, je tiens à attirer votre attention sur le rôle central qu'a joué Monsieur Claustre dans le travail sur la mémoire de Grabels en exerçant sa passion secrète d'historien. Cela n'était pas son métier car il était médecin reconnu par la faculté de médecine. Un petit document a été élaboré en sa mémoire avec la participation de Monsieur Jean-Paul Court, qui donne un aperçu de la place qu'il a occupé dans notre village.

Au niveau de la commune, les différentes associations, notamment Lou Dragas rendront un hommage plus spécifique à tout le travail effectué par Monsieur Claustre.

J'ai surtout connu Monsieur Claustre par le biais de l'école élémentaire car j'assistais à ses rencontres avec les enfants sur l'histoire de Grabels. Il m'a profondément impressionné par sa capacité à faire passer ce message. »

Monsieur le Maire souhaite donner la parole dans un premier temps à Monsieur Jean-Paul Court, qui a beaucoup travaillé avec Monsieur Joseph Claustre ; et ensuite à Monsieur Esquirol afin que les personnes qui l'ont le plus connu, puissent lui rendre hommage.

Monsieur Jean-Paul Court : « J'ai découvert « JoJo » à Lou Dragas en 1995, il venait d'écrire la première plaquette sur le Moulin de la Grave qu'il m'a fait découvrir alors que je suis né à Grabels. A partir de là, j'ai participé avec lui à beaucoup d'animations. La photo qui figure sur le document a été prise lors de la Fête de la St Julien en janvier 2008, fête qu'il aimait tout particulièrement. D'autre part figurent également les 10 plaquettes qu'il a rédigées avec l'aide des membres de Lou Dragas et d'autres grabellois. Il a succédé à Monsieur Paul Couder, l'un des fondateurs de l'association Lou Dragas qui a aussi participé à ces plaquettes, avec beaucoup d'investissement.

Pour nous « Jojo » c'était l'émerveillement de la découverte historique autour de Grabels, la recherche approfondie qu'il savait exploiter, la découverte de précieux documents qu'il faisait partager, le respect des traditions qu'il aimait rappeler et enfin l'amour de Grabels son village qu'il avait adopté. Il avait le goût du travail bien fait et l'enthousiasme des rencontres. C'était un homme exigeant et passionné qui ne se ménageait pas pour faire des recherches. Mais à côté de ceci, il était un jovial animateur et humoriste qui aimait la vie. C'était un homme qui savait convaincre, qui savait rire et qui aimait préparer les différentes manifestations. Pour de nombreux grabellois, c'était un humaniste. »

Monsieur Jean-Paul Court laisse la parole à Monsieur Guy Esquirol.

Monsieur Guy Esquirol : « Le docteur Joseph Eugène Claustre et plus familièrement pour nombreux d'entre nous, Jojo, a été un ardent défenseur de l'identité et de l'histoire de Grabels.

Catalan d'origine et après de brillantes études de médecine à l'Université de Montpellier, il devient Chef de clinique dans le service de rhumatologie du Professeur Simon à l'hôpital Lapeyronie et chargé de cours à la faculté de médecine de Montpellier.

Parallèlement, ses pairs lui confient la présidence nationale de la Société Française de médecine et de chirurgie du pied, ce qui lui impliquait de fréquents déplacements vers la capitale et à l'étranger.

La retraite ayant sonné, il était presque quotidiennement à Grabels.

A l'école d'abord, où il exerçait ses talents d'historien devant nos enfants ou petits enfants, qui buvaient littéralement ses propos, j'en ai été témoin à plusieurs reprises.

Par ailleurs, il organisait des visites commentées à travers le village pour les nouveaux arrivants.

Passionné par l'histoire locale, il passait des après-midi entières, ici à la Mairie où il décryptait les archives de notre village, mais n'hésitait pas d'aller consulter les archives départementales à Montpellier où il recueillait de précieuses informations lui permettant de rédiger les nombreuses plaquettes, qu'il nous a laissées, sur l'histoire et le patrimoine grabellois.

C'est tout naturellement qu'il a fait le relais de notre ami Paul Couderc, à la Présidence de l'association Lou Dragas – histoire de Grabels qu'il a conduite jusqu'au bout d'une façon remarquable.

Travailleur infatigable, ne ménageant ni son temps, ni sa peine, il occupait aussi le poste de secrétaire général de l'association des Anciens de Grabels « Lous Soussaïres ».

Pendant plus de 13 ans il a été rédacteur en chef de la revue trimestrielle de la Fédération Départementale des Aînés, tiré à plus de 6000 exemplaires et ce jusqu'à Avril dernier.

Jojo aimait profondément Grabels dont il était citoyen à part entière depuis plus de 30 ans, époque où il était devenu propriétaire d'une parcelle boisée, et où il avait fait ériger un pied à terre qu'il occupait souvent pendant les mois d'été.

Monsieur le Maire, nous pensons tous que notre ami Jojo Claustre a bien mérité du village de Grabels. C'est pourquoi, en hommage à l'œuvre importante qu'il a réalisée, et ceci dans le plus complet bénévolat, nous souhaiterions que le siège de nos associations Soussaïres et Dragas puisse porter le nom de la Salle Joseph Claustre. Je vous remercie»

Monsieur le Maire répond que cela ne posera aucune difficulté et nous serons tous d'accord pour réaliser ce vœu et choisir le moment approprié qui nous permettra de rendre hommage à « Jojo » en donnant le nom à cette salle. Son absence va être importante et puisque les nouveaux grabellois vont être accueillis le 31 janvier 2009, dans la salle du Conseil, il demande à Monsieur Guy Esquirol d'être présent pour transmettre cette mémoire de l'histoire de Grabels.

Monsieur le Maire demande, pour terminer cette hommage à Monsieur Joseph Claustre, d'observer une minute de silence.

Ouverture de la séance :

La convocation a été envoyée le 13 novembre 2008 avec l'ordre du jour suivant :

Administration générale

- 1) commissions municipales – remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.*
- 2) Représentants au CCAS - remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.*
- 3) Modification de la régie de recette « droit de place »*

Urbanisme

- 4) Projet de création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) sur le secteur de « Gimel »*
- 5) Enquête publique voirie ZAC des Carignans : Déclassement partiel du chemin des Carignans.*
- 6) Aménagement de la rue du Château : conventions groupement de commande et entretien.*

- 7) *Etude mise en place d'un schéma mode de déplacements doux de demandes de subventions Région et ADEME.*
- 8) *Projet d'aménagement de la RD 127 E3 (entre rue du Mas d'Armand et giratoire du Mas de Piquet) – modalités de concertation.*

Finances

- 9) *Budget principal - décision modificative*
- 10) *Indemnité de conseil allouée au comptable public de la commune.*
- 11) *Admission en non-valeur*
- 12) *Communauté d'agglomération de Montpellier – Aide financière projets d'intérêt commun (PIC)*
- 13) *Avenant n°2 au marché public fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires.*

Personnel

- 14) *Mise à jour et modification du régime indemnitaire applicable aux agents de la collectivité.*
- 15) *Mise à jour du tableau des effectifs.*
- 16) *Accueil d'une stagiaire – Convention Pôle Universitaire Européen de Montpellier et de Languedoc Roussillon*

Informations des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Nomination d'un secrétaire de séance:

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Thierry AUFRANC, en qualité de secrétaire pour la présente séance.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

Approbation des procès verbaux des 29 août 2008 et 30 septembre 2008

Monsieur le Maire demande que concernant les prochains conseils municipaux si des interventions ont été préparées de ne pas hésiter à les communiquer pour la rédaction des procès verbaux.

Madame Nicole Ansidèi indique qu'une observation a été déjà faite et prise en compte concernant le procès verbal du 29 août 2008 concernant l'affaire 12 sur le transport scolaire. Elle souhaite avoir des informations complémentaires sur le contrat enfance jeunesse car lors de ce vote il a été précisé que le projet présenté n'était pas le définitif et qu'il serait à nouveau présenté au Conseil. La CAF aurait-elle fait parvenir le contrat définitif.

Monsieur le Maire répond que celle-ci n'a toujours rien communiqué de nouveau.

Monsieur le Maire propose de voter les procès verbaux du 29 août 2008, ainsi modifié, et du 30 septembre 2008.

Adopté à l'unanimité

Approbation de l'ordre du jour de la séance:

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°1

ADMINISTRATION GENERALE – commissions municipales – remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire.

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les commissions municipales ont été mises en place suivant délibération du conseil municipal du 2 avril 2008.

Consécutivement à la démission de Monsieur Auguste Souque et à l'installation de Monsieur Eric Fabbriozio, il propose de désigner ce dernier en remplacement de Monsieur Auguste Souque au sein des commissions suivantes :

- 1) Environnement, espaces verts, risques majeurs, transports et liaisons douces,*
- 2) Affaires sociales et solidarité.*

Débat :

Madame Nicole Ansidèi demande pourquoi il n'y a pas eu de commissions municipales pour la préparation du conseil ce de soir.

Monsieur le Maire répond qu'il a été impossible, au vu des activités des uns et des autres, de faire en sorte d'organiser les commissions avant le conseil. Il y avait la solution de reporter le conseil mais l'une des affaires à l'ordre du jour, sera présentée également au conseil de l'Agglomération le 27 novembre. Il a donc pris la décision de ne pas convoquer les commissions. Mais cela n'enlève pas la capacité à tous les conseillers municipaux de venir consulter et se renseigner sur les dossiers en Mairie et vous l'avez fait une journée durant. Il regrette également cette absence de commission.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°2

ADMINISTRATION GENERALE – représentants au sein du CCAS – remplacement d'un conseiller démissionnaire.

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°19 en date du 2 avril 2008, il a été désigné les administrateurs du CCAS issus du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle.

Suite à la démission de Monsieur Auguste Souque de son mandat de conseiller municipal, il appartient au Conseil de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Marie-Annick Alexandre en remplacement de Monsieur Auguste Souque.

Débat :

Madame Nicole Ansidéï demande si le CCAS n'est pas soumis aux mêmes règles que les commissions municipales dans le cadre d'un remplacement d'un conseiller démissionnaire.

Monsieur le Maire répond qu'il est possible de choisir n'importe quel membre du conseil, y compris pour un remplacement.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°3

ADMINISTRATION GENERALE – Modification de la régie de recette « droit de place »

Exposé :

Monsieur le Maire indique que la régie des droits de place a été constituée par délibération du 20 juin 1959, modifiée par délibération du 19 avril 1999 qui fixait le montant de l'encaisse à 200 F. (30.49 €)

Par délibération du 29 août 2008, il a été créé un « marché paysan » avec une nouvelle tarification. Le succès de ce dernier nous incite à revoir le montant de l'encaisse, la redevance encaissée par marché se situant entre 100 et 150 €

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- *D'approuver la modification l'article 3 de la délibération du 19 avril 1999 en portant le montant maximum de l'encaisse à 500 €.*
- *Le reste de l'acte constitutif est inchangé.*

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°4

URBANISME – Projet de création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) sur le secteur de « Gimel »

Exposé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le secteur de Gimel d'une superficie d'environ 17 hectares, constitue un espace pour le moins sensible de par sa proximité immédiate avec Montpellier, mais également avec la ZAC d'Euromédecine II. Situé en zone ND au sein du POS communal en vigueur, il est cependant identifié comme un secteur potentiellement urbanisable dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) élaboré par Montpellier Agglomération.

En conséquence, il est proposé de créer une zone d'aménagement différé (ZAD) qui, outre le secteur de Gimel, intégrerait également celui de la « Tuilerie de Massane » et de transférer le droit de préemption attaché à ce dispositif, au profit de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

A toutes fins utiles, il est annexé à la présente un projet de délibération et une photo aérienne du site concerné.

Débat :

Monsieur le Maire souligne que la création de la ZAD doit être formalisée par un arrêté préfectoral. A compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral de la création de la ZAD, le droit de préemption peut être mis en œuvre pendant une période de 14 ans.

En fait il s'agit de mettre en place un dispositif permettant de contrôler le marché foncier sur le périmètre défini et en vue de préparer au mieux de futures opérations d'urbanisme, sous forme de zone d'aménagement concerté notamment.

Le transfert du droit de préemption à Montpellier Agglomération permet de bénéficier du portage financier destiné à faire face à toute transaction projetée dans le secteur concerné.

Dans le même temps, nous allons demander à l'Agglomération de cofinancer une étude urbaine prenant en compte l'ensemble du secteur Valsière, Euromédecine II et Gimel afin de mieux apprécier le profil de la future ZAC, mais également avec le souci d'une cohérence territoriale pour les aménagements à venir.

Madame Nicole Ansidèi demande pourquoi le choix s'est porté sur une ZAD plutôt qu'une ZAC. Sachant que le droit de préemption de la commune existe et n'est pas limité dans le temps. Au-delà du fait qu'il y a un portage financier rien n'empêche de procéder aux réserves foncières au fur et à mesure que des ventes pourraient se présenter. Sans compter que l'outil juridique de la ZAC permet de le faire.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement l'on peut le faire mais si l'on faisait une ZAC cela signifie que le projet d'urbanisme serait déjà réalisé. Nous voulons donner un signal, à la totalité des acteurs qui pourrait être concernés par cette zone, que nous voulons un projet

d'urbanisme qui va être mis à l'étude. Nous sommes prêt à le porter avec un opérateur foncier ayant le portefeuille suffisant. Les réserves foncières sont trop importantes pour notre commune. C'est une zone tout à fait stratégique, celle de l'entrée de ville, sur laquelle il faut faire une vraie réflexion pour préserver l'ensemble foncier en question, et cela apparaît comme une bonne méthode. Il nous permet d'avoir un peu de temps pour penser à cette urbanisation.

Madame Lanot souhaite connaître les raisons de cette précipitation. Le choix de se priver du droit de préemption est un cadeau à l'agglomération. Cela n'est-il pas dangereux ?

Monsieur le Maire répond que cela n'est pas un cadeau. Nous donnons le droit de préemption à l'Agglomération mais l'ensemble de la ZAD ne sera pas décidé par l'Agglomération. Il faut faire des choix stratégiques, nous n'avons pas les moyens de préempter sur cette zone, ce qui n'est pas le cas du Conseil Régional, du Conseil Général et l'Agglomération. Concernant l'entrée de ville, à proximité du Tramway avec des possibilités, il semble que le porteur financier le plus logique c'est l'agglomération. Ainsi il peut jouer son rôle comme il l'a joué dans d'autres communes pour le même type d'acquisition pour aider celles-ci à s'équiper et à ne pas laisser les opérateurs privés acquérir des terrains. Une ZAD a vocation de devenir ensuite une ZAC. Lorsqu'ensemble, en conseil municipal, on aura conclu que les études urbaines présentées et que la perspective proposée sur Gimel est intéressante ; nous, commune de Grabels nous établirons une ZAC pour cette entrée de ville. L'agglomération laisse le choix à la commune.

Monsieur Pascal Heymes précise que cette zone dans le SCOT est très particulière. C'est une zone à urbaniser à haute valeur paysagère. Ce qui signifie qu'il faut prendre son temps pour concevoir un projet. Rien ne presse mais dans cette zone bien située les promoteurs ne vont pas attendre pour agir. Donc pour ne pas rater cette zone et prendre le temps de la réflexion il est important de maîtriser le foncier. Plus la collectivité publique aura maîtrisé son foncier et plus il sera facile de faire la ZAC. Aujourd'hui l'Agglomération n'a pas la compétence sur la ZAC d'habitations mais elle peut servir de porteur financier.

Madame Nicole Ansidéï indique que rien ne garanti de l'agglomération de Montpellier qu'elle ne devienne pas une Communauté Urbaine et que donc on ne maîtrise pas non plus les projets d'urbanisation en terme d'habitation.

Monsieur le Maire répond que le projet de communauté urbaine n'a pas vu le jour et il n'est pas prévu que les communes perdent la maîtrise du foncier dans le cas où une communauté urbaine soit créée. Naturellement dans 15 ans, Madame Ansidéï et moi-même, nous ne serons plus là, alors nos jeunes successeurs traiteront le problème. Mais, si pendant le mandat par un travail commun l'on arrive à une étude urbaine relativement bien faite et qui convient à tous, on transformera ensemble la ZAD en ZAC. En échange on a demandé de financer avec nous une étude urbaine sur la Valsière, Euromédecine et Gimel afin de donner une cohérence à cette urbanisation. Le fait que nous ne la déclassions pas au PLU, que cette zone reste en zone naturelle, le prix de référence sera donc en conséquence et cela diminue la pression. La Tuilerie de Massane est incluse dans cette ZAD, ce qui permet de créer un outil afin de faire pression pour qu'elle cesse d'être cette propriété privée qui se dégrade et qui pourrait être un formidable lieu pour la collectivité.

Madame Monique Lanot indique qu'il y a dans cette zone un habitat existant, une maison du 18^{ème} siècle, est-il envisageable de classer cette demeure ? Et à partir de ce pôle préserver l'espace naturel et faire quelque chose de bien, éviter le style de Malbosc.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une bonne remarque. Il s'agit de faire une étude urbaine, qui fait que le patrimoine à la fois bâti et naturel puisse être intégré dans quelque chose de cohérent.

Monsieur Vincent Cercllet demande des informations concernant le fonctionnement de la ZAD et souhaite que cela ne devienne pas comme le quartier de Malbosc qui devait être très écologique mais qui est en fait très bétonné.

Madame Nicole Ansidéï demande quelles garanties ont été données pour que cela ne se produise pas.

Monsieur le Maire répond que concernant le prix du terrain, il n'est pas possible de le maîtriser à ce jour. Il ne faut pas entraîner la commune dans une aventure qu'elle subira ensuite faute de moyens. Concernant les garanties, les rapports avec l'agglomération sont francs, depuis le premier jour, donc les choses sont très claires. Ils font le portage financier et la commune prend les décisions concernant la ZAC car il sera nécessaire de faire une modification du PLU, outil strictement communal.

Madame Monique Lanot précise qu'il faudra faire un cahier des charges extrêmement vigilant pour éviter les erreurs de Malbosc.

Monsieur Pascal Heymes indique que Malbosc ce n'est pas l'Agglomération, mais la ville de Montpellier.

Madame Nicole Ansidéï intervient en soulignant que son inquiétude vient de la perte de maîtrise de la commune sur le projet urbanistique de la zone. Elle demande si les propriétaires des parcelles concernées ont été informés.

Monsieur le Maire répond que tous les propriétaires qui sont venus en Mairie avec un projet et un promoteur ont été informés du projet de ZAD.

Personne ne demandant la parole il est passé au vote.

Vote :

1 contre : Mme Ansidéï

3 abstentions : Mr Cercllet, Mme Avelan, Mr D'Allancé

Adopté à la majorité

AFFAIRE N°5

URBANISME – ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE ZAC DES CARIGNANS : déclassement partiel chemin des Carignans.

Exposé :

Monsieur le Maire informe que suivant délibération du 21/05/2008, il a été procédé à une enquête publique (du 1^{er} au 19 septembre 2008) relative au déclassement partiel du Chemin des Carignans dans le domaine privé communal.

Dans son rapport remis le 29 septembre 2008, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ce projet. Ce rapport souligne notamment la desserte correcte de la ZAC puisque le Chemin des Carignans est remplacé par la rue des Carignans et que les aménagements hydrauliques préservent les riverains situés en contrebas.

Il a transmis pour information le plan sur lequel sont matérialisées ces modifications et propose de réserver une suite favorable à ce déclassement.

Débat :

Personne ne demandant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°6

URBANISME – Aménagement de la rue du Château - Conventions groupement de commande et entretien

Exposé :

Monsieur le Maire indique que suivant la délibération N°049 du 10 octobre 2005 le Conseil Municipal du moment avait conclu une convention pour un groupement de commande et une autre pour l'entretien du domaine public, dans le cadre de la tranche ferme des travaux d'aménagement de la rue du Château.

Aujourd'hui, il est proposé de formaliser le même dispositif dans la perspective de la mise en chantier de la tranche conditionnelle. Naturellement la convention pour l'entretien concerne les sections de voie situées au-delà des carrefours de Bel Air et du parking municipal situé à l'ouest du centre ville.

Il a adressé les copies des projets de conventions à l'ensemble du Conseil Municipal et avec son accord, il se propose de les signer.

Débat :

Monsieur le Maire en profite pour remercier les services de la police municipale et des services techniques pour leur aide afin de rétablir une certaine fluidité à la rue du Château hier soir. Il précise également qu'il a fait la demande au Conseil Général pour éclairer les travaux, sur la partie haute, route de Montpellier car cela est très dangereux la nuit.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°7

URBANISME – Etude mise en place d'un schéma mode de déplacements doux de demandes de subventions Région et ADEME

Exposé :

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'une aide financière pour les études destinées à la mise en place du schéma de modes de transports doux est consentie aux communes, dans le cadre du dispositif « PROMETHÈE » soutenu par le Conseil Régional et l'ADEME.

Localement, une procédure de mise en concurrence des bureaux d'études a été organisée par la mise en œuvre de ce schéma et ce, en collaboration avec l'ADEME s'agissant du contenu du cahier des charges.

Aujourd'hui, il est proposé de solliciter les aides financières auprès des partenaires susvisés.

Débat :

Monsieur Pagès précise que le projet avance et qu'il est à l'étude. Prochainement le Conseil sera informé des résultats de la procédure de mise en concurrence.

Monsieur Vincent Cercllet souhaite savoir s'il y a un agenda d'établi pour l'avancement des travaux.

Monsieur Jean-Louis Pagès répond que le bureau d'étude aidera la commune pour trouver les financements nécessaires. Concernant la réalisation des travaux, elle se fera en trois phases dont la première phase devrait être terminée au mois de juin.

Monsieur le Maire indique que du point de vue des liaisons douces il y a trois réalisations :

- *La première sera faite dans le cadre de la rue du Château,*
- *La seconde sera réalisée par le Conseil Général, de Gimel au garage Clergue,*
- *La troisième concerne le projet de liaison douce interne à la commune, qui s'étend du garage Clergue au centre commercial St Charles pour le mois de juin.*
- *Enfin il y aura l'aménagement le long des berges de la Mosson afin qu'il y ait une liaison douce dans le village car il n'est pas possible de la réaliser au centre du village.*

Madame Nicole Ansidéi demande si les travaux vont être réalisés avant l'obtention des subventions.

Monsieur le Maire répond que cette délibération est prise pour avoir les subventions.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°8

URBANISME – Projet d'aménagement de la RD127 E3 (entre la Rue du Mas d'Armand et giratoire du Mas de Piquet) – modalités de concertation.

Exposé :

Monsieur le Maire informe que conformément aux dispositions des articles L 300.2 et R 300.1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Général prévoit de mettre en œuvre la procédure de concertation publique préalable à la réalisation du projet d'aménagement de la RD 127 E3 et ce, en qualité de maître d'ouvrage.

Notre commune est concernée pour la section de voie comprise entre la rue du Mas d'Armand et le giratoire du Mas de Piquet et à ce titre, une réunion publique de concertation sera organisée localement. A la suite de quoi le projet sera finalisé pour être soumis à enquête publique.

Nous devons nous prononcer sur les modalités de cette concertation.

Débat :

Monsieur le Maire indique que le début des travaux devrait être programmé en 2010. Il s'agit ici du démarrage du processus administratif (enquête publique, acquisition des terrains...) nécessaire à cette réalisation. Lors d'une réunion publique le projet sera présenté, la date n'étant pas encore fixée.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°9

FINANCES– Budget primitif 2008 – décision modificative n°1.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pascal Heymes, Adjoint délégué aux finances et à la stratégie urbaine.

Exposé :

Monsieur Pascal Heymes indique que : « le dernier trimestre de l'année nous amène à procéder à certains réajustements budgétaires. Les uns concernent des mouvements d'ordre destinés à régulariser comptablement des opérations déjà réalisées. Les autres sont des mouvements réels pour des dépenses de l'exercice ou à venir mais qui sont compensées par des recettes nettes ; donc sans incidence sur l'équilibre initial du budget primitif 2008. »

Le détail de ces mouvements figure sur les tableaux qui ont été communiqués, à savoir :

Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section :

Il s'agit de l'affectation des frais d'études portant sur une période allant de 1997 à 2007 suivis de réalisation ; les travaux étant aujourd'hui terminés :

DEPENSES			RECETTES		
<i>Nature</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>
<i>Bâtiments scolaires</i>	<i>21312.01</i>	<i>16 168,00</i>	<i>Frais d'études</i>	<i>2031.01</i>	<i>316 163,00</i>
<i>Autres Bâtiments publics</i>	<i>21318.01</i>	<i>44 073,00</i>			
<i>Réseaux de voirie</i>	<i>2151.01</i>	<i>231 762,00</i>			
<i>Réseaux d'adductions d'eau</i>	<i>21531.01</i>	<i>24 160,00</i>			

Mouvements Réels

Acquisition d'une auto-laveuse pour le nettoyage de la Salle Polyvalente :

DEPENSES			RECETTES		
<i>Nature</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>
<i>Autres installations, Matériel et Outillage Techniques</i>	<i>2158.020.9004</i>	<i>6 500,00</i>	<i>Amende de police</i>	<i>1342.112.9012</i>	<i>5.110,00</i>
			<i>FCTVA</i>	<i>10222.01</i>	<i>1 390,00</i>

Frais d'acte Acquisition PEGASE (rue du Portail-Gerbe)

DEPENSES			RECETTES		
<i>Nature</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>
<i>Autres terrains</i>	<i>2118.831.9007</i>	<i>1 410,00</i>	<i>FCTVA</i>	<i>10222.01</i>	<i>1 410,00</i>

Acquisition d'un appareil photo pour le service communication suite à un vol :

DEPENSES			RECETTES		
<i>Nature</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>2183.023.9001</i>	<i>1 000,00</i>	<i>FCTVA</i>	<i>10222.01</i>	<i>1 000,00</i>

Débat :

Monsieur le Maire précise que le prestataire de service pour le nettoyage des locaux communaux, n'étant pas satisfaisant, ces prestations seront faites à partir du mois de janvier en interne.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°10

FINANCES– Indemnité de conseil allouée au comptable de la commune.

Exposé :

Monsieur le Maire informe le Conseil que conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, le comptable public exerçant les fonctions de receveur municipal peut percevoir une indemnité au titre des prestations de conseil et d'assistance fournies en matière budgétaire, foncière et comptable.

Il propose d'accorder ladite indemnité à Monsieur le Trésorier Public de Cournonterral en charge de notre commune pour la durée du mandat et par application des modalités de calcul prévues à l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Débat :

Monsieur le Maire indique qu'à titre d'information, le montant annuel de l'indemnité pour l'exercice 2007 était de 882 euros.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopte à l'unanimité

AFFAIRE N°11

FINANCES– Admission en non-valeur.

Exposé :

Monsieur le Maire informa qu'après examen des titres et après avoir mis en œuvre tous les moyens à sa disposition afin de procéder au recouvrement de sommes dues à la commune, Monsieur le Trésorier de Cournonterral a fait parvenir à la Mairie un état des sommes irrécouvrables et sollicite du conseil l'admission en non valeur de ces sommes dont le détail vous a été communiqué sur la note de synthèse :

<i>Redevable</i>	<i>Titre n°</i>	<i>Année</i>	<i>Montant</i>
<i>Valérie GARNIER</i>	<i>315</i>	<i>2004</i>	<i>69.88</i>
<i>Valérie GARNIER</i>	<i>74</i>	<i>2006</i>	<i>82.31</i>
<i>Valérie GARNIER</i>	<i>301</i>	<i>2006</i>	<i>111.04</i>
<i>Valérie GARNIER</i>	<i>87</i>	<i>2007</i>	<i>181.43</i>
<i>David RENARD</i>	<i>80</i>	<i>2006</i>	<i>152.17</i>

TOTAL			596.83

En conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- *d'admettre en non valeur la somme de 596,83 €*
- *d'imputer cette dépense à l'article 654 : « pertes sur créances irrécouvrables »*

Débat :

Monsieur le Maire indique, pour information, il s'agit d'impayés relatifs aux frais de repas restaurants scolaires.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°12

FINANCES– Communauté d'agglomération de Montpellier – Aide financière projets d'intérêt commun (PIC).

Exposé :

Monsieur le Maire informe le Conseil que suivant courrier du 3 octobre 2008, les services de Montpellier Agglomération nous invitent à déposer les dossiers de demande d'aide financière au titre des « P.I.C » pour l'exercice 2009.

Il est proposé de solliciter une aide dans le cadre du projet d'aménagement du terrain stabilisé (stade du Mas d'Armand). Un réaménagement consistant dans un premier temps à la mise en œuvre d'une pelouse synthétique dont le coût estimatif prévisionnel peut-être chiffré à environ 500 000 €.

Naturellement ce projet sera pris en compte dans le prochain budget de l'exercice 2009.

Débat :

Monsieur Sylvain Nicole précise qu'il s'agit ainsi d'éviter une destruction rapide du terrain pelousé qui coûte une fortune à la commune.

Monsieur Cerlet demande si le nombre de dossiers à déposer est limité et s'il a été envisagé de réactiver le projet de mettre une station de vélomag dans le village.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une compétence communautaire et non un projet d'intérêt commun. C'est l'Agglomération qui la prend en charge. Nous avons demandé, une fois notre réseau de liaisons douces terminé, que nous puissions disposer d'une station vélomag.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°13

FINANCES – Avenant N° 2 au marché public fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un marché public à bons de commandes pour la fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires a été passé avec la société Avenance le 25 juin 2007.

Ce marché conclu pour une première durée de 4 ans a fait l'objet d'un 1^{er} avenant le 18 février 2008 (changement de cuisine centrale).

A la suite d'une mise au point effectuée avec les responsables de la dite société, nous avons relevé une anomalie dans le libellé de la formule de révision qui la rendait inapplicable.

Aujourd'hui il est proposé de recourir à un nouvel avenant pour intégrer une formule de révision faisant référence à des indices de « prix à la consommation alimentation » et « services aux entreprises ». Avec votre accord, je signerai l'avenant n°2 à intervenir avec la société Avenance

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°14

PERSONNEL – Mise à jour et modification du régime indemnitaire applicable aux agents de la collectivité.

Exposé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des évolutions réglementaires récentes et de l'évolution du tableau des effectifs de la commune, il convient de modifier la délibération du 10 décembre 2007 fixant le régime indemnitaire applicable aux agents de la collectivité.

Il est proposé d'approuver la nouvelle rédaction du régime indemnitaire applicable aux agents de la collectivité tenant compte de ces modifications.

Pour information, un exemplaire de ce document a été communiqué.

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°15

PERSONNEL – Mise à jour du tableau des effectifs.

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin de répondre aux besoins des services, mais également de pouvoir donner suite aux évolutions de carrière de certains agents, il est proposé de procéder à la création des emplois suivants :

- Rédacteur principal : 1 poste (avancement de grade) (**Madame Nadine Barthes**)
- Adjoint administratif 1^{er} classe : 2 postes (avancement de grade) (**Mesdames Arlette Azencott et Geneviève Borrossi**)
- Technicien supérieur Chef : 1 poste (avancement de grade) (**Monsieur Patrick Cauby**)
- Brigadier : 2 postes (avancement de grade) (**Mademoiselle Stéphanie Aubague et Monsieur Dominique Gonzalez**)
- ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet : 3 postes (reclassement) (**Madame Célia Andreu, Madame Patricia Christol, et Madame Paule-Lise Tourrière**)
- Adjoint d'animation : 3 postes (intégration Service Jeunesse) (**Madame Marlène Fourcade, Mademoiselle Sophie Berlaguet et Monsieur Arnaud Auterives**)
- Adjoint administratif 2^{ème} classe : 1 poste (recrutement service communication) (**Monsieur Christophe Detraz**)

Débat :

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour informer le conseil Municipal de la réussite au concours externe d'Ingénieur Territorial de Monsieur Pierre Dabosi. Il était jusqu'à présent sur un emploi contractuel et à la suite de son succès, il a décidé de le nommer stagiaire avec effet au 1^{er} décembre 2008, en qualité d'ingénieur naturellement et le féliciter publiquement.

Madame Nicole Ansidéi demande si le recrutement d'une nouvelle personne au service communication suppose le départ de Monsieur Bertrand.

Monsieur le Maire précise qu'ils sont complémentaires. L' élu en charge de cette délégation reprendra son rôle d' élu et chapotera le service. Monsieur Detraz est chargé du journal et de la communication, Monsieur Bertrand est en charge du site internet et des animations.

Madame Nicole Ansidéi demande si la conception et la mise en page du journal seront faite en interne.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°16

PERSONNEL – Accueil d'une stagiaire – Convention Pôle Universitaire Européen de Montpellier et de Languedoc Roussillon.

Exposé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis début novembre nous accueillons une étudiante qui effectue un stage sur le thème de la mise en œuvre d'un AGENDA 21. Afin de formaliser ce dispositif, il est amené à signer une convention de formation professionnelle en entreprise avec le pôle universitaire de Montpellier.

A noter que, conformément aux dispositions du décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008, il est proposé d'accorder une gratification à la stagiaire concernée à hauteur de 380 euros par mois A titre indicatif ce montant équivaut à 30% du SMIC.

A toute fins utiles le projet de convention a été annexé.

Débat :

Monsieur le Maire indique que le PLU est en cours l'élaboration, le règlement est quasiment fini. A partir de la semaine prochaine, nous pourrons rendre public ce document pour le mettre dans la discussion publique. A ce titre, une réunion publique est organisée le lundi 15 décembre à 18h30 à la salle polyvalente pour la présentation du projet de PLU, de zonage et des différents projets de règlements. A partir de cette date, sera ouvert en Mairie un registre dans lequel toutes personnes concernées pourront consigner leurs remarques pour organiser le débat public. Il souligne qu'il prend l'engagement de répondre à toutes les remarques qui sont faites au sein de ce registre. Nous nous donnons jusqu'au 31 janvier 2009 pour organiser ce débat public sur le projet de PLU. Ainsi début février pourra être organisé un conseil municipal auquel sera présenté le projet de PLU, auquel on aura éventuellement intégré les critiques qui auront été formulées.

Suite à ce conseil, le projet de PLU sera mis à enquête publique. Au vu du rapport du commissaire enquêteur s'il est favorable, l'adoption du PLU pourrait se faire fin juin ou début juillet 2009.

Pour l'élaboration de ce PLU différents documents le précèdent et s'imposent à lui tel que le SCOT, le PPRI, le PPRIF. Préalablement à ce PLU il a été élaboré, par la précédente municipalité, un diagnostic et le PADD ne nécessitant pas de transformation fondamentale, il faut encadrer ce PLU d'une réflexion et de préconisations concernant tous les aménagements relatif au développement durable de notre commune. Nous avons demandé à une étudiante ayant les compétences requises de pouvoir réaliser pendant ces trois mois une étude approfondie. Ce rapport ne servira que de base de réflexions. Son projet ne sera pas soumis au

vote du conseil municipal mais il peut mettre en évidence des choses auxquelles nous n'avons pas pensées.

Madame Nicole Ansidéï demande si la stagiaire va travailler sur le règlement, et sur quelle phase plus particulièrement.

Monsieur le Maire répond qu'elle va travailler sur tout. L'Agenda 21 est un dispositif qui fait que toutes action menée au sein de la commune doit s'intégrer dans une perspective de développement durable.

Madame Dominique Dance regrette de n'avoir pas eu le diagnostic et indique qu'il y a eu un colloque sur le maintien des zones d'activité agricole dans la Région et même si Grabels n'est pas vraiment une commune agricole, il ne faut pas oublier ce côté de notre territoire. Il ne faut pas le considérer comme terrain potentiellement urbanisable.

Monsieur Richard Campos précise que dans le cadre de l'Agenda 21, celui-ci intègre toutes les actions que l'on peut mener à long terme et cela peut servir de guide pour l'avenir de Grabels. Il intègre le côté agricole comme le côté urbain, économique et social de la commune. Cette étude donnera un plan de démarrage pour les réflexions futures.

Monsieur Vincent Cercllet demande si un prêt-projet sur le PLU est consultable par les élus.

Monsieur le Maire indique que c'est celui de l'ancienne municipalité et il va servir de base à la stagiaire.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION ET POINTS DIVERS

Information des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire fait part des concessions acquises aux cimetières et des décisions suivantes :

Décision N°23: *en date du 21 novembre 2008, pour la société CEBTP Solen Groupe Ginger Agence de Montpellier sise au 685 rue Louis Lépine Le Millénaire à Montpellier pour le marché public d'études géotechniques bassin de rétention G pour un montant de 8 150 € soit TTC 9 747.40 €.*

Ce montant total se répartit comme suit :

- Tranche ferme missions G0, G11 et G12 : 5 150 € HT soit 6 159.40 € TTC ;*
- Tranche conditionnelle 1 mission G2 : 3000 € HT soit 3 588 € TTC.*

Conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

A 20h00 Monsieur le Maire lève la séance et donne la parole au public pour un échange citoyen.

SIGNATURES

Le Président
René REVOL

Le Secrétaire
Thierry AUFRANC

Les membres,

<i>Pascal HEYMES</i>	<i>Nicole SORRIAUX</i>	<i>Jean-Louis PAGES</i>	<i>Christine GALANT</i>
<i>Bruno FLACHER</i>	<i>Nancy CHAMUSSY</i>	<i>Richard CAMPOS</i>	<i>M.A ALEXANDRE</i>
<i>Jacqueline MARTICHON</i>	<i>Thérèse LAIGNELET</i>	<i>J.P OLIVARES</i>	<i>Sylvain NICOLE</i>
<i>Pascale MIDOL</i>	<i>Jean-Pierre DIVET</i>	<i>Dominique DANCE</i>	<i>Claire JABADO</i>
<i>Patricia BERNARD</i>	<i>Christophe CORP</i>	<i>Thierry AUFRANC</i>	<i>Claire GONDRAN</i>
	<i>Procuration à Jacqueline MARTICHON</i>	<i>Secrétaire</i>	
<i>Clément VERNEDAL</i>	<i>Eric FABBRIZIO</i>	<i>Jean-Paul COURT</i>	<i>Monique LANOT</i>
<i>Nicole ANSIDEI</i>	<i>Marie-Thérèse AVELAN</i>	<i>Vincent CERCLET</i>	<i>Alfred GRISOT D'ALLANCE</i>
			<i>Procuration à Marie- Thérèse AVELAN</i>